

Une fiscalité de la transmission intelligente

16 novembre 2010 – 8h30 / 10h00

Siège du MEDEF 93 Ouest



**ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS
D'ENTREPRISES**

Les bonnes pratiques

Un cycle de réunions innovant :

Format proposé

- **Des rendez-vous d'entrepreneurs où les thèmes sont abordés de façon **pratique** et **pragmatique****
 - De 8h30 à 10h autour d'un petit-déjeuner
 - Un groupe de participants limité à 20 personnes
 - Une fiche mémo pour mettre en pratique les conseils facilement

1

60 minutes

Intervention d'un
spécialiste, praticien de la
question traitée

2

30 minutes

Questions / Réponses



MEDEF 93
Ouest

➤ **Convivialité et flexibilité :**

format adaptable en fonction des attentes et des profils des participants



ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Les bonnes pratiques



Planning des réunions

2009 - 2010

mercredi 9 décembre 2009	Techniques d'approche des prospects
mardi 12 janvier 2010	Approche pragmatique de l'évaluation
mardi 23 mars 2010	Effectuer les bonnes vérifications
mardi 27 avril 2010	Mesurer l'environnement social
mardi 15 juin 2010	Bien se positionner dans la négociation et la formalisation des accords
mardi 28 septembre 2010	Solutions innovantes en matière de financement
mardi 16 novembre 2010	Une fiscalité de la transmission intelligente

LA FISCALITE DE LA TRANSMISSION

Des impacts fiscaux inégaux entre les parties



Acquéreur



**prix de
cession**



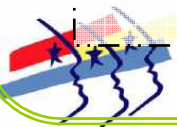
Droit d'enregistrement/ de
mutation

Vendeur



Plus-value de
cession

Plus-values latentes



MEDEF 93
Ouest

ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques



LE CONTEXTE DE LA TRANSMISSION

Des intérêts stratégiques et financiers divergents



La cession s'inscrit dans une volonté de plus value immédiate



Minimiser la fiscalité sur la plus-value

Optimiser la gestion des sommes reçues (dans le patrimoine professionnel ou vers le patrimoine privé ?)



MEDEF 93
Ouest



L'usufruit / la nue-propriété

Tout ou partie des parts sociales / actions

La perspective d'ouverture du capital

Une branche d'activité



Les actifs : fonds de commerce, marques, brevets, actifs corporels

...



L'acquisition s'inscrit dans un cadre stratégique



Croissance externe (métier identique ou différent)

Projet de rachat à LT ou MT

Actif devant générer un avantage futur

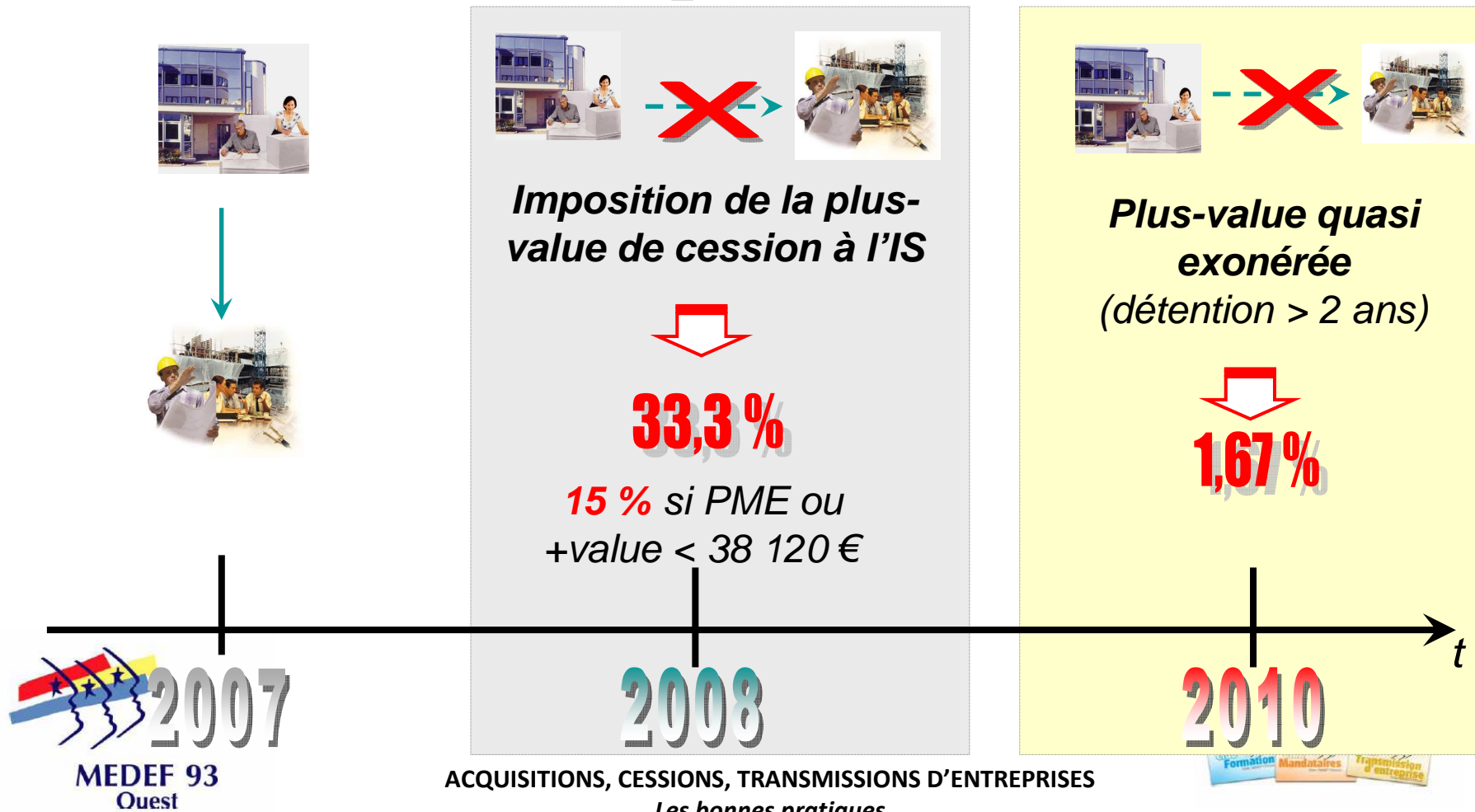


ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques

LA FISCALITE DE LA TRANSMISSION

Un poids considérable sans préparation

- **Le cédant est une personne morale**

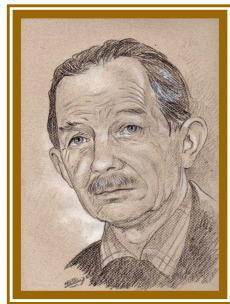


* Cette présentation a été établie en fonction de la réglementation applicable en octobre 2010. Les changements futurs éventuels devront être intégrés .

LA FISCALITE DE LA TRANSMISSION

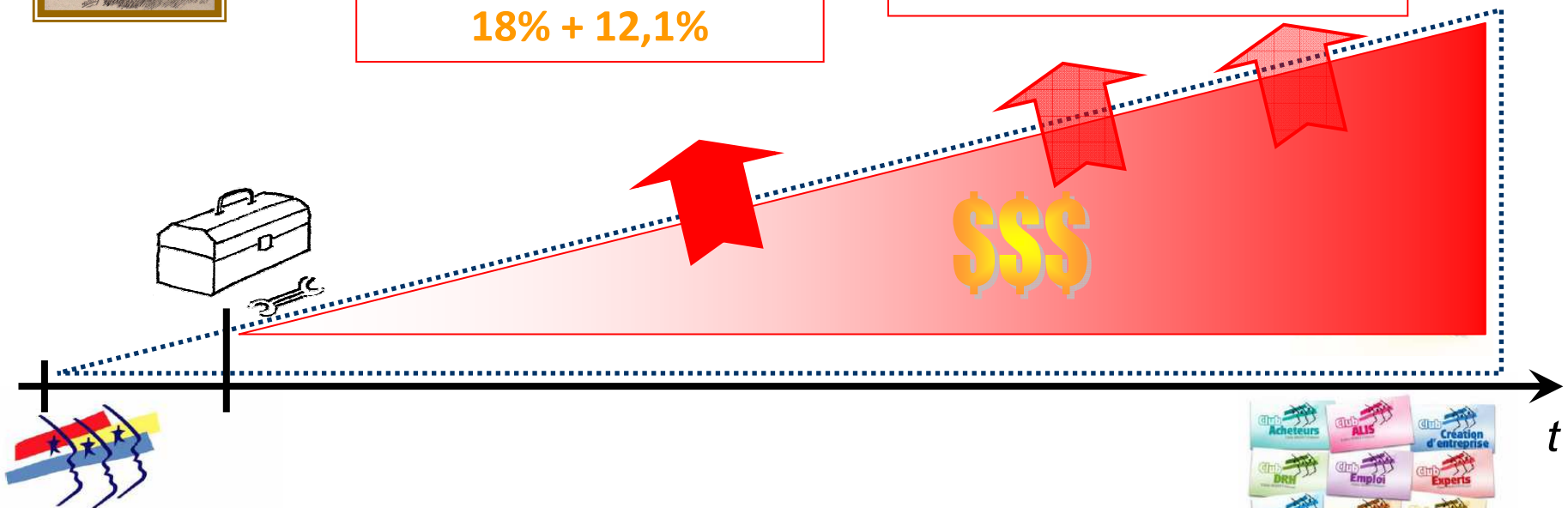
Un poids considérable sans préparation

Le cédant est une personne physique



Imposition de la plus-value de cession
18% + 12,1%

Abattement progressif
si > 5 ans : **de 33% à 100%**



MEDEF 93
Ouest

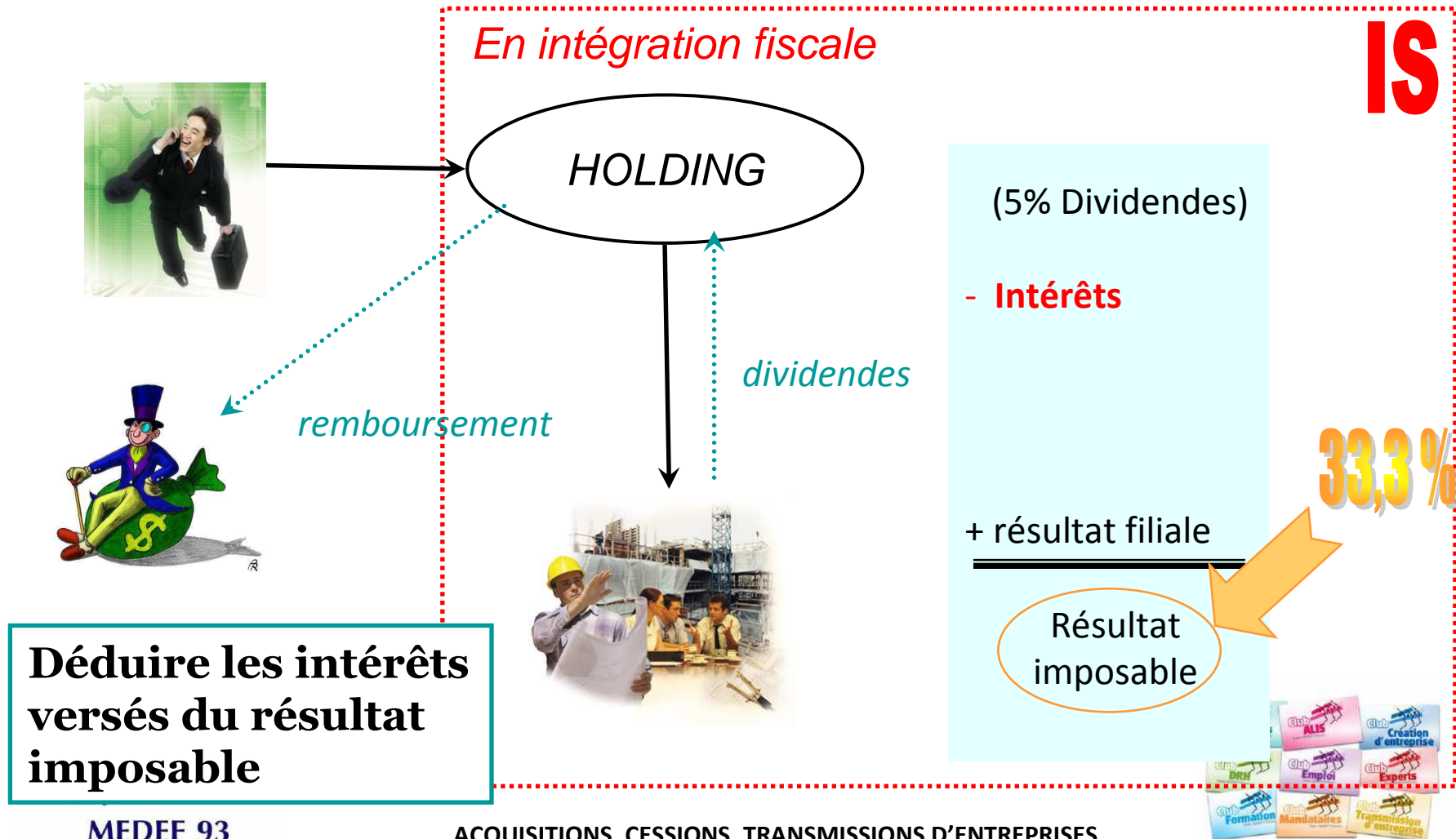
ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques



* Cette présentation a été établie en fonction de la réglementation applicable en octobre 2010. Les changements futurs éventuels devront être intégrés .

UNE FISCALITÉ GLOBALE MINIMISÉE

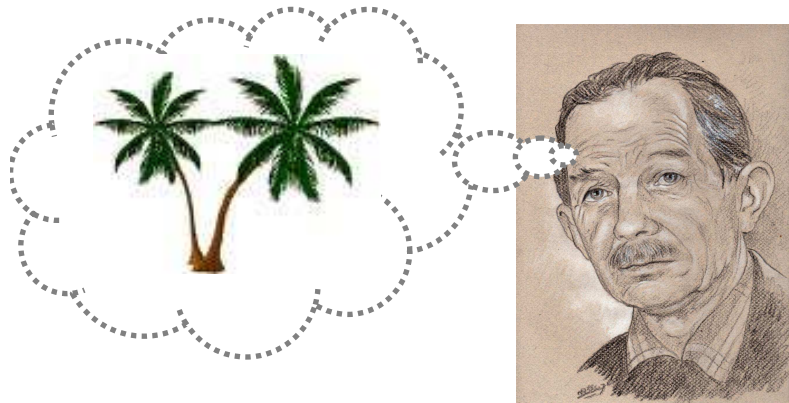
Utiliser une holding à l'IS



* Cette présentation a été établie en fonction de la réglementation applicable en octobre 2010. Les changements futurs éventuels devront être intégrés .

LE DEPART A LA RETRAITE

Organiser la sortie



Exonération d'imposition sur les plus-values
dans le cadre d'un départ à la retraite

Entreprises Individuelles et Société à l'IR

Conséquences:

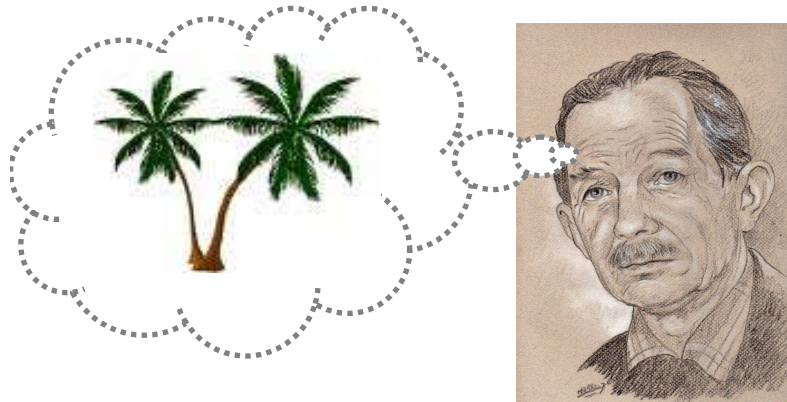
- > **plus values de cession** et en certaines plus values en report d'imposition **exonérées**
- > soumis aux **prélèvements sociaux de 12,1 %**
- > ne concerne pas les éléments immobiliers

Conditions :

- > activité exercée pendant au moins 5 ans
- > cessation de toute activité
- > cession de l'intégralité des parts ou droits
- > totalité des droits à la retraite
- > délai maximum de 2 ans entre le début et la fin de l'opération

LE DEPART A LA RETRAITE

Organiser la sortie



Exonération d'imposition sur les plus-values
dans le cadre d'un départ à la retraite

Sociétés à l'IS:

*application immédiate de l'abattement pour
durée de détention*

Conséquences:

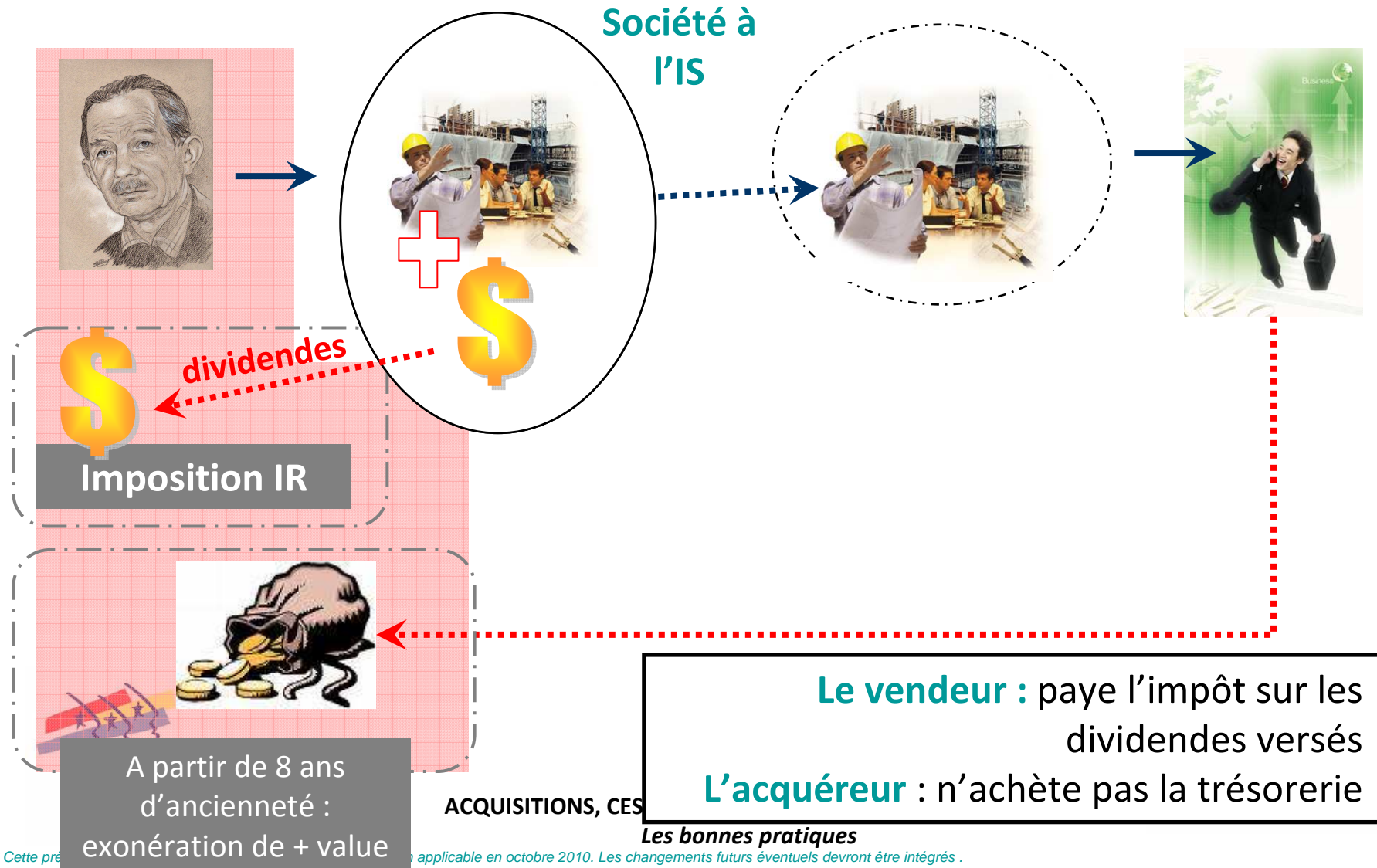
- > plus values de cession **exonérées** progressivement à **partir de la 5ème année**
- > **prélèvements sociaux de 12,1 %**
- > ne concerne pas les activités de gestion de son propre patrimoine immobilier

Conditions :

- > si société soumise à l'IS :
critère de PME européenne
- > direction exercée pendant au moins 5 ans
- > cessation de toute activité
- > cession de l'intégralité des parts ou droits (50% des droits de vote si majoritaire)
- > totalité des droits à la retraite dans un délai maximum de 2 ans avant ou après la cession

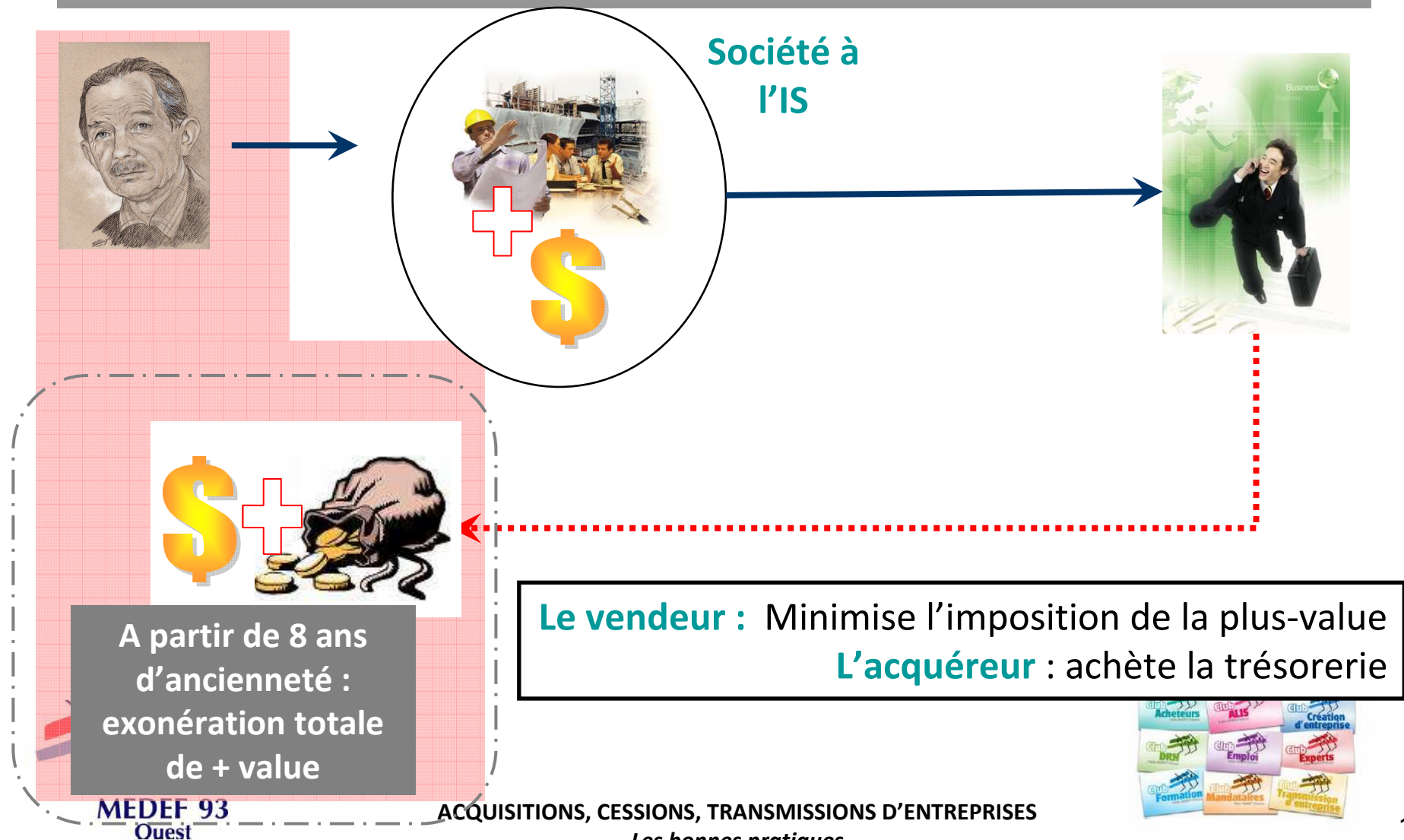
LE DEPART A LA RETRAITE

Des intérêts fiscaux contradictoires



LE DEPART A LA RETRAITE

Des intérêts fiscaux contradictoires



* Cette présentation a été établie en fonction de la réglementation applicable en octobre 2010. Les changements futurs éventuels devront être intégrés .

LE DEPART A LA RETRAITE

Des intérêts fiscaux contradictoires

Pour obtenir l'équilibre : la négociation du prix



L'évolution de la fiscalité sur la période de conservation des actifs peut remettre en cause tout ou partie du schéma d'optimisation envisagé

CONCEVOIR UN SCHEMA EVOLUTIF DANS LE TEMPS



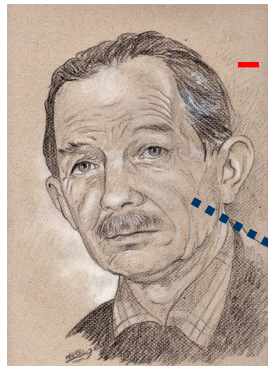
MEDEF 93
Ouest

ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques



LE DEPART A LA RETRAITE

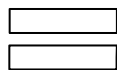
Transmettre à un salarié



Réduction de capital par rachat des titres détenus par la société

Mise en place d'un crédit-vendeur

Distribution de dividendes



Hors champ de l'exonération

Délais relatifs au règlement



Respect du délai maximal

LA DONATION A SES ENFANTS

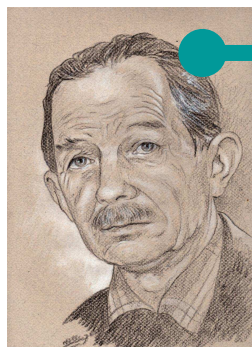
Conclure un pacte fiscal

Un engagement de conservation de parts ou actions de sociétés peut être signé

-> activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole

-> à la donation ou au décès

> 6 ans



75% des droits de mutation
à titre gratuit **exonérés**
(donation et succession)

75% de la valeur des titres
Exonérés d'ISF

-> exercice de fonctions de direction par l'un des signataires de l'engagement

-> porte sur au moins 34 % des parts ou actions de la société (20% si cotée)

-> supérieur à 6 ans et décomposé en engagements individuel et collectif

Le pacte DUTREIL avec soulte : cibler la transmission sur un seul des enfants

MEDEF 93
Ouest

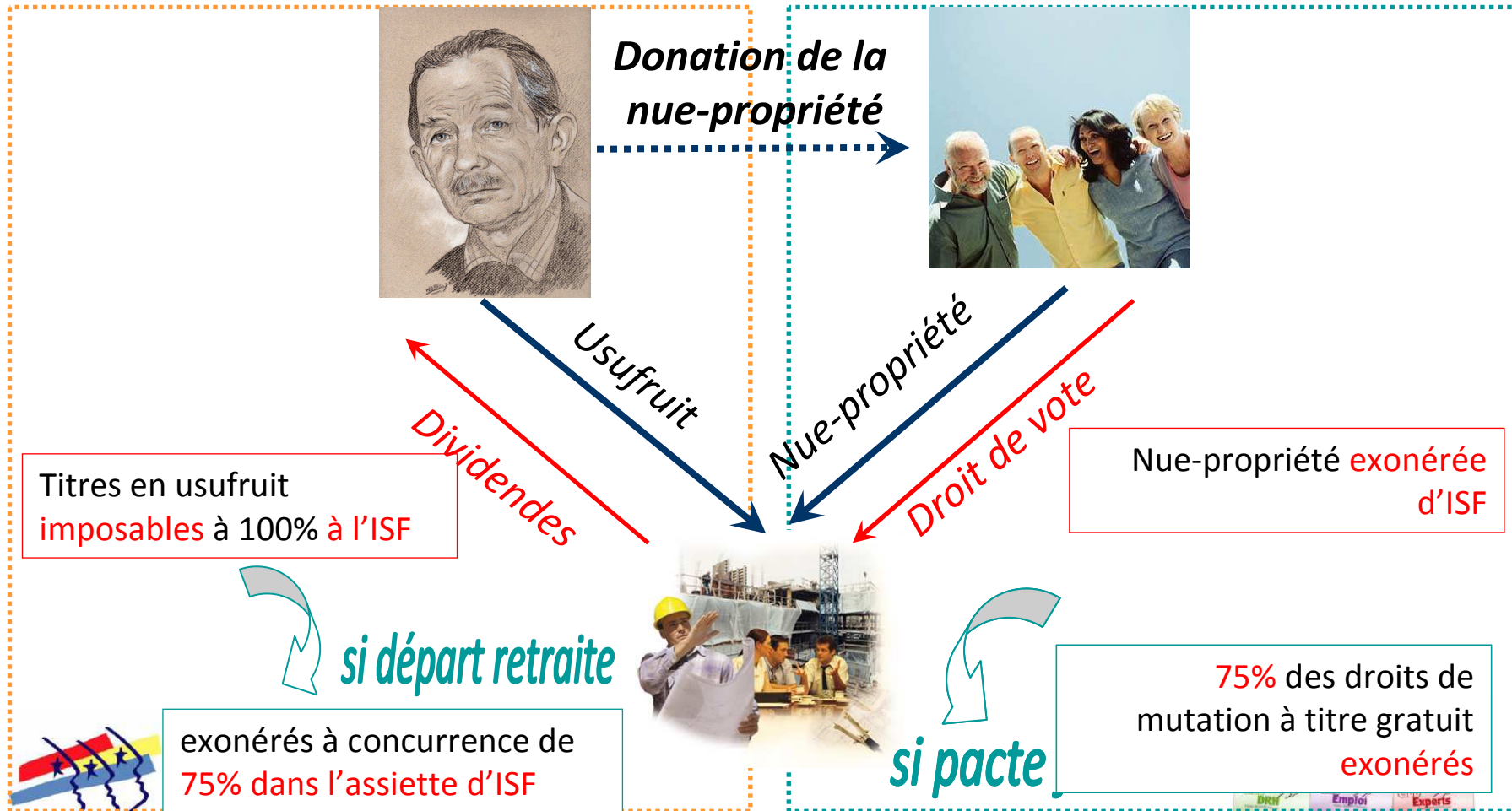
ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Les bonnes pratiques



LA DONATION A SES ENFANTS

Démembrer les titres



MEDEF 93
Ouest

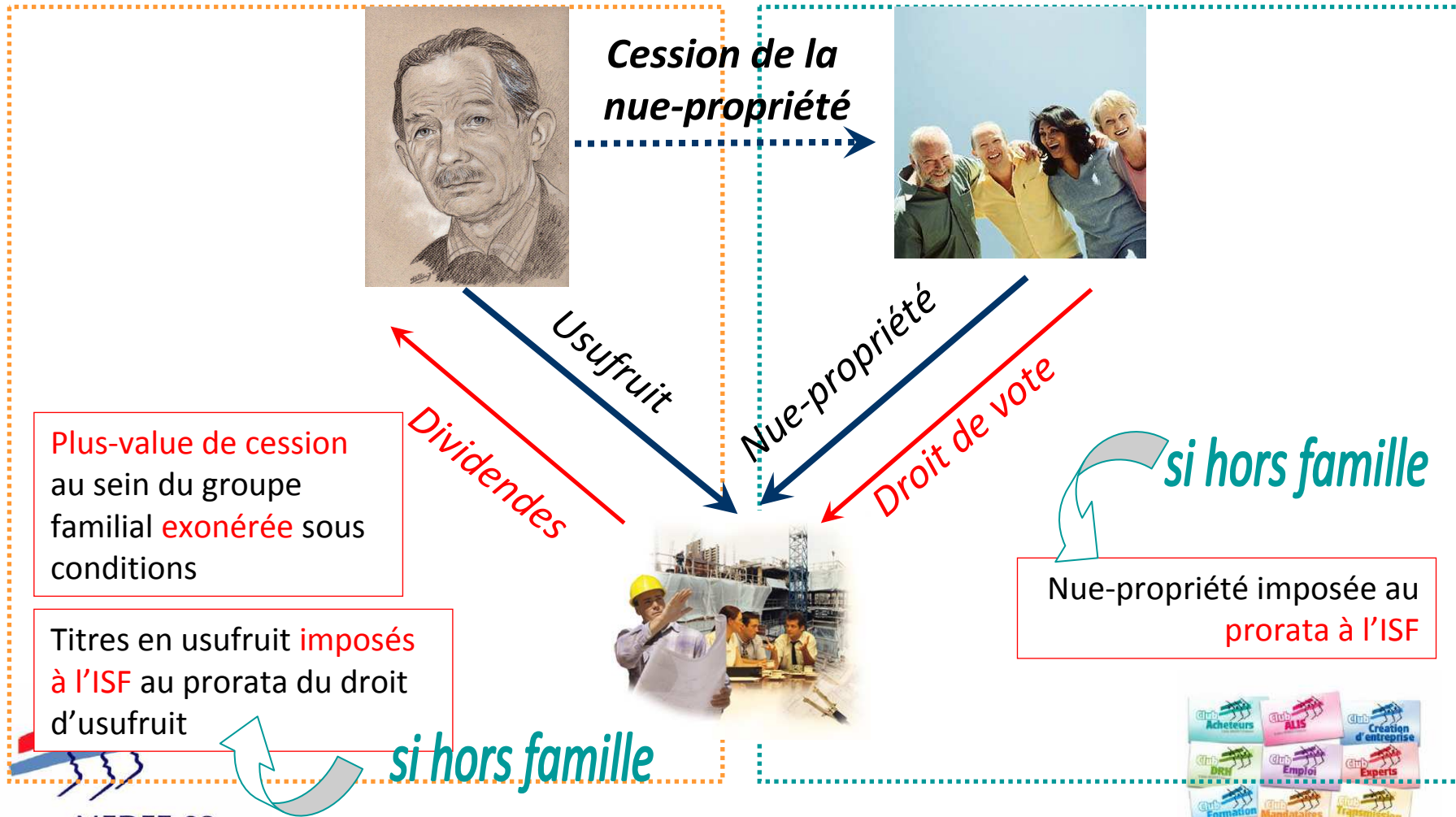
ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques



* Cette présentation a été établie en fonction de la réglementation applicable en octobre 2010. Les changements futurs éventuels devront être intégrés .

LA CESSION A UN TIERS

Démembrer les titres



LA TRANSMISSION OPTIMISEE

Préparer l'opération le plus en amont possible

Optimiser la transmission en

- Définissant et formalisant la stratégie **dès l'entrée**
- En effectuant un **suivi permanent** de la réglementation fiscale applicable aux schémas imaginés ou mis en place



ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques



Merci de votre attention...



Questions / Réponses



MEDEF 93
Ouest

ACQUISITIONS, CESSIONS, TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES
Les bonnes pratiques



* Cette présentation a été établie en fonction de la réglementation applicable en octobre 2010. Les changements futurs éventuels devront être intégrés .